



Commune de Gibloux

Bulletin communal



SOMMAIRE

Message du Conseil communal	2
Politique communale	3
Finances	3
Ordre public - sécurité.....	8
Enfance et jeunesse - FRITIME	9
Protection des monuments et des sites.....	13
Le Château d'Illens : légende et renaissance !	13
Affaires sociales.....	15
Cours de baby-sitting	15
Déchets	15
Déchetteries.....	15
Distributeurs de sacs pour crottes de chiens.....	16
Déchets verts – Avis à tous les propriétaires.....	17
Cimetières	18
Le Conseil général.....	20
Décisions du Conseil général.....	20
Membres du Conseil général	20
Informations des services	21
Contrôle de l'habitant.....	21
Votations / Elections.....	21
Service des curatelles.....	22
Service technique	22
Relevé des compteurs d'eau.....	22
Avis de travaux	23
Informations de l'administration	24
Médiation administrative cantonale	24
Fête nationale	24
Noël des Aînés	25
Piliers publics et site internet.....	25
Vacances d'été	25
Informations générales	26
Association YFU Suisse.....	26
Gibloux Solidaire.....	27
Association VAM.....	28
Home médicalisé du Gibloux – Chauffeurs bénévoles	29
Contrôle des champignons	30
Adresses et horaires des services	31

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gubloux,

Dans notre commune de Gubloux, ce printemps, la vie a tourné autour de la préparation de deux évènements majeurs qu'ont été le Giron des Musiques du district de la Sarine à Estavayer-le-Gubloux et le Giron des Jeunesses Sarinoises à Vuisternens-en-Ogoz.

Le propos, ici, est de relever l'immense travail réalisé par les deux comités d'organisation qui ont su trouver suffisamment de bonnes idées et qui ont su les concrétiser pour faire de ces manifestations populaires des instants de rencontre, de joie partagée et de convivialité. C'est en voyant les visages radieux des participants, que ce soit les spectateurs, les musiciens, les membres des sociétés de jeunesse et les bénévoles que l'on se rend compte du bienfait qu'apportent ces fêtes villageoises à tout un chacun.

La préparation et les fêtes elles-mêmes démontrent également une chose très importante, à savoir le rôle d'une commune. Les deux fêtes ont pu avoir lieu grâce à la société civile, la commune de Gubloux n'a eu à jouer que son rôle de soutien par la mise à disposition d'infrastructures, de matériel et de services. Cependant, le fait d'avoir une commune fusionnée a, nous en sommes persuadés, permis aux organisateurs de bénéficier d'un bon soutien communal qui n'aurait certainement pas pu être si important avec les anciennes communes.

Nous voulons profiter de ce bulletin pour remercier les deux comités d'organisation pour leur travail et leur persévérance durant plusieurs années. Nos remerciements vont également à tous les bénévoles qui ont travaillé durant les journées de fête, sans eux rien ne serait possible.

Un autre évènement important aura lieu cette année, dans un tout autre contexte : l'inauguration de l'agrandissement du Home médicalisé du Gubloux. Cette inauguration aura lieu le 16 septembre 2017 et, si vous en avez l'envie, vous aurez l'occasion de visiter le home ce jour-là. Dans ce cadre, le home abritera, du 1^{er} septembre au 15 novembre 2017, une exposition d'œuvres de nos artistes locaux (Gubloux et Hauterive FR). Nous vous invitons à réserver d'ores et déjà ces dates.

Le présent message ne parle pas, pour une fois, des affaires communales, mais des activités et du dynamisme de nos sociétés locales. En effet, celles-ci contribuent également, dans une large mesure, à la qualité de vie dans notre commune. Le Conseil communal en est bien conscient et tient ici à le relever. Merci à toutes les sociétés locales pour leur engagement pour le bien de notre population.

Pour le Conseil communal de Gubloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic



POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Comptes 2016

Les comptes 2016, premiers comptes de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général dans sa séance du 30 mai 2017.

1. Comptes de fonctionnement 2016

	Comptes 2016		Budget 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Chiffres bruts	40'633'541.11	42'178'718.09	35'805'922.00	35'427'743.00
Imputations internes	3'532'959.75	3'532'959.75	3'347'302.00	3'347'302.00
Chiffres nets	37'100'581.36	38'645'758.34	32'458'620.00	32'080'441.00
Excédent de produits/charges	1'545'176.98			378'179.00
Amortissements obligatoires	1'610'882.20			
Attributions/Prélèvements sur les réserves non-obligatoires	10'662.00	266'706.60	10'000.00	332'500.00
Excédent brut produits/charges de l'exercice 2016	2'900'014.58			700'679.00
Assainissement et transferts au bilan				
Gains comptables		2'132'825.60		
Attributions/Prélèvements sur les réserves	2'132'825.60	4'016'359.98		
Amortissements supplémentaires	4'016'359.98			
Total	6'149'185.58	6'149'185.58		
Chiffres nets après opérations de transferts au bilan	30'951'395.78	32'496'572.76	32'458'620.00	32'080'441.00
Amortissements supplémentaires	1'484'669.04			
Total	32'436'064.82	32'496'572.76	32'458'620.00	32'080'441.00
Excédent net de produits/charges	60'507.94			378'179.00

Les comptes de fonctionnement 2016, premier exercice comptable de la commune fusionnée, peuvent être considérés comme excellents. Des produits à la hauteur du budget et un ensemble de charges moins élevé que prévu, permettent de dégager un **excédent de produits avant amortissements supplémentaires de CHF 1'545'176.98** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 378'179.00.

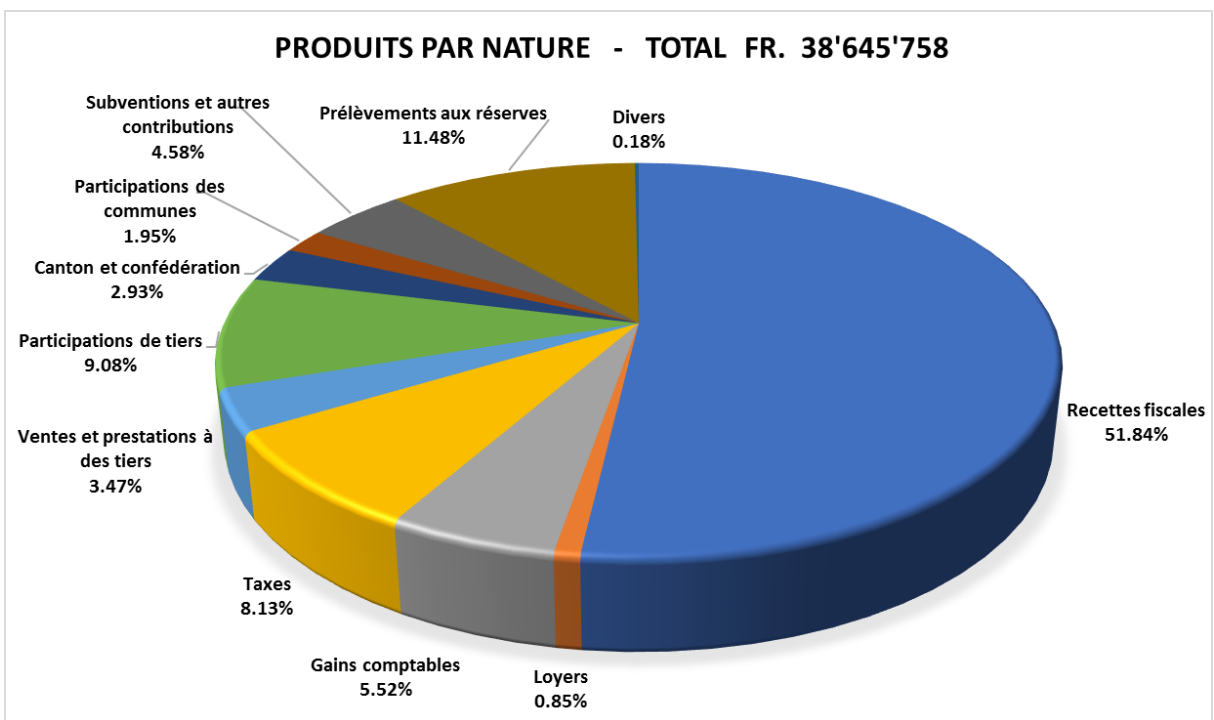
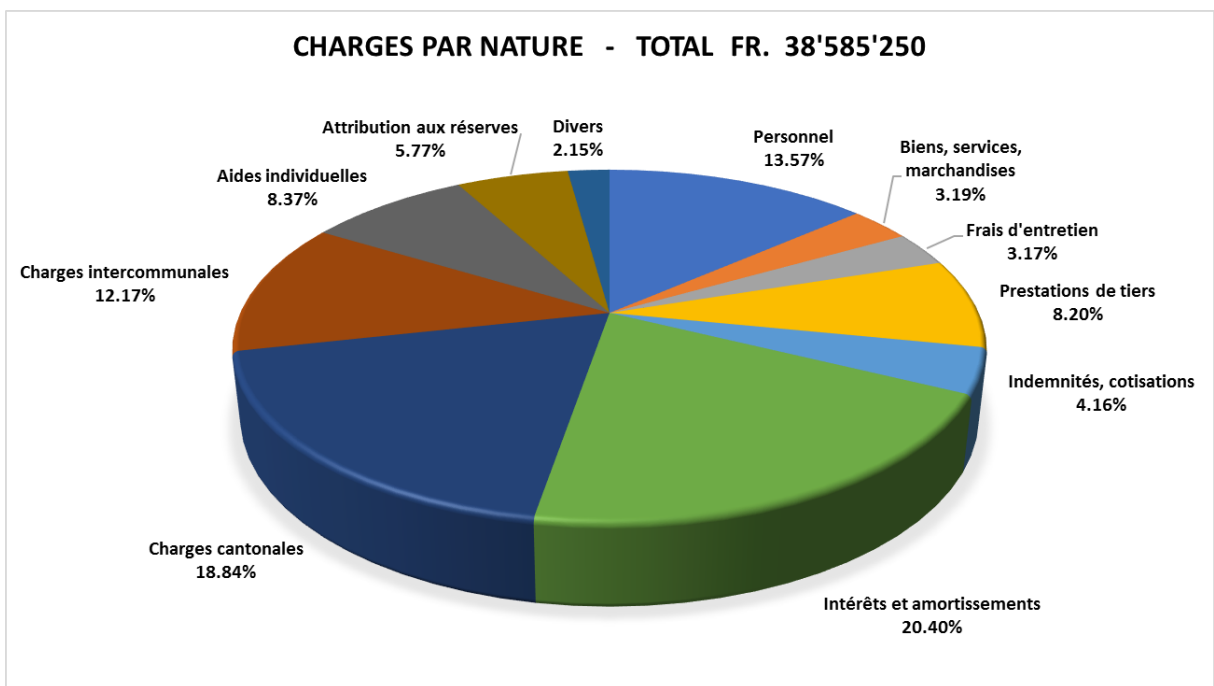
Ce résultat confirme que le budget 2016 de la commune fusionnée s'inscrivait très largement dans la continuité de la gestion des anciennes entités, tant du point de vue des charges que des produits. En effet, au bouclage des comptes 2015, l'excédent de produits, avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non-obligatoires, s'élevait pour les cinq anciennes communes à un total de CHF 2'003'874.46.

L'**excédent brut de produits** de CHF 2'900'014.58 correspond au montant que la commune peut allouer à la réduction de sa dette au terme de l'exercice 2016.

Les **gains comptables** correspondent aux recettes nettes des opérations immobilières 2016 (principalement deux ventes de terrains à bâtir dans les zones d'activités). Le montant a été entièrement affecté à une réserve générale destinée aux infrastructures communales. Cette réserve se monte à près de CHF 2'400'000.00 au 31 décembre 2016.

Nous avons mis à profit le premier bouclage des comptes communaux pour procéder à un **assainissement du bilan** au 31 décembre 2016 en visant les objectifs principaux suivants :

- Affectation et rationalisation des réserves inscrites au bilan.
- Réconciliation du bilan avec le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes par le biais d'amortissements supplémentaires constitués de CHF 4'016'359.98 de prélèvements sur les réserves disponibles et d'un montant de CHF 1'484'669.04 prélevé sur l'excédent de produits du compte de fonctionnement.



2. Comptes des investissements 2016

	Comptes 2016		Budget 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Recettes d'investissement : taxes, ventes et autres contributions		3'615'428.25		2'948'100.00
Soldes anciens projets	44'554.50			
Projets terminés en 2016	1'685'772.30	90'370.25	1'680'400.00	114'000.00
Projets en cours	6'248'962.55	240'445.75	10'405'000.00	343'000.00
Projets reportés			1'235'000.00	
Total	7'979'289.35	3'946'244.25	13'320'400.00	3'405'100.00
Résultat (excédent de charges)		4'033'045.10		9'915'300.00

Les comptes des investissements 2016 bouclent avec un excédent de charges de près de CHF 5'900'000.00 inférieur aux prévisions budgétaires. Cet écart est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation de certains projets (env. CHF 4'000'000.00) et au report d'autres projets pour un montant de CHF 1'235'000.00.

Pour plus de précisions sur les projets d'investissements traités en 2016, nous vous renvoyons aux informations données sur le budget des investissements 2016 publié dans le journal d'information communal du mois de juillet 2016.



3. Bilan au 31 décembre 2016

Le bilan consolidé au 1^{er} janvier 2016 a été obtenu par agrégation des bilans des cinq anciennes communes, de l'ACG, du GABG et de la CFGN.

Nous avons mis à profit le bouclage du premier exercice comptable de la commune fusionnée pour définir un bilan initial représentant une nouvelle référence pour l'évaluation du patrimoine et des engagements de la nouvelle commune.

	Bilan au 01.01.2016	Mouvement	Bilan au 31.12.2016
Actifs	56'473'823.64	-138'503.81	56'335'319.83
Patrimoine financier			
Disponibilités	3'952'317.83	2'693'245.53	6'645'563.36
Avoirs	4'995'662.55	-8'677'312.84	-3'681'650.29
Placements	2'380'853.65	-1'730'702.90	650'150.75
Actifs transitoires	7'447'921.38	8'459'085.92	15'907'007.30
Patrimoine administratif			
Investissements	37'697'068.23	-882'819.52	36'814'248.71
Passifs	-56'473'823.64	138'503.81	-56'335'319.83
Engagements			
Engagements courants	-1'952'024.47	216'366.67	-1'735'657.80
Dettes à court terme	-217'545.80	217'545.80	0.00
Dettes à moyen et long terme	-39'706'041.00	-3'937'645.00	-43'643'686.00
Engagements particuliers	-9'649.20	0.00	-9'649.20
Provisions	-1'329'070.41	43'368.88	-1'285'701.53
Passifs transitoires	-1'910'907.14	1'453'262.24	-457'644.90
Réserves	-6'376'123.34	2'206'113.16	-4'170'010.18
Fortune	-4'972'462.28	-60'507.94	-5'032'970.22

Le caractère négatif de la rubrique « Avoirs » (débiteurs) est dû au mode de comptabilisation des acomptes d'impôts facturés aux contribuables. Le chiffre est compensé par le poste « Actifs transitoires ».

Pour encore plus de détails sur les comptes 2016, voir sur le site internet communal : <http://www.commune-gibloux.ch>



Facturations diverses

1. Facturation des taxes sur l'eau potable et l'épuration

Dans sa séance du 5 décembre 2016, le Conseil général a approuvé les nouveaux règlements communaux sur la distribution de l'eau potable et sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Leur mise en application en 2017 a pour conséquence une augmentation significative des taxes facturées aux propriétaires pour ces deux chapitres.

Il est à noter que ces taxes se divisent principalement en :

- taxes annuelles fixes calculées, selon le chapitre, sur la base du nombre d'unités de logement, de la surface du terrain, etc. ;
- taxes d'exploitation variables basées principalement sur la consommation d'eau.

Comme indiqué dans le journal communal de mars dernier, nous avons prévu de facturer ces contributions en deux temps : un acompte en juin et le solde en fin d'année dès connaissance de la consommation d'eau.

La saisie et la vérification de l'ensemble des paramètres nécessaires à cette facturation ne sont pas encore terminées. C'est pourquoi, nous avons choisi de facturer les acomptes sur la base de montants forfaitaires :

- eau potable : CHF 200.00 HT par logement raccordé ;
- épuration : CHF 300.00 HT par logement raccordé.

Aucun acompte ne sera facturé pour les terrains non bâtis.

Ces chiffres sont basés sur une estimation moyenne des montants des taxes annuelles de base. Selon le type de propriété et la consommation d'eau, le montant des acomptes devrait, selon notre estimation, représenter entre 30 et 60% de la facture finale. Après la saisie de la consommation d'eau relevée dans le courant du mois d'octobre, le décompte annuel relatif à ces deux taxes sera facturé au mois de novembre avec échéance au 31 décembre 2017, en tenant compte des acomptes payés.

2. Facturation des impôts

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le bulletin communal de mars 2017, le calendrier appliqué est le suivant dès l'année 2017 :

- échéances des 9 acomptes de fin juin à fin février,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue.

Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts, et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas, nous vous prions de prendre contact avec le Service des finances afin d'adapter vos acomptes. Ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.



ORDRE PUBLIC - SÉCURITÉ

Le nouveau règlement sur les chiens a été approuvé le 2 février 2017. Chaque propriétaire de chien doit respecter sa mise en application. A chacun de prendre les mesures nécessaires qui y sont mentionnées afin de favoriser une bonne entente entre les propriétaires de chiens, les passant(e)s et les autorités.

Le règlement est disponible sur le site internet de la commune. Vous trouverez, ci-dessous, quelques extraits du règlement.

CHAPITRE 2 : Obligations du détenteur ou de la détentrice

Art. 2 Obligations du détenteur ou de la détentrice

- ¹ Le détenteur ou la détentrice d'un chien est tenu de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.
- ² Il ou elle annonce dans les 10 jours, au contrôle des habitants de la commune, toute modification concernant l'inscription de son chien dans la banque de données AMICUS.

CHAPITRE 3 : Police des chiens

Art. 3 En général (art. 35 et 36 LDCh)

- ¹ La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.
- ² Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

- ¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.
- ² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Art. 10 Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

- ¹ Le détenteur ou la détentrice veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.
- ² La législation sur la chasse est réservée.

CHAPITRE 5 : Sanctions pénales

Art. 14 Principe

- ¹ Toute contravention aux articles 4 al. 2, 7, 9 et 10 du présent règlement est passible, selon la gravité du cas, d'une amende de 20 à 1'000 francs prononcée par le Conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo).

ENFANCE ET JEUNESSE - FRITIME



FRITIME



FRITIME c'est quoi ?

Un projet cantonal qui vise à encourager les communes fribourgeoises à développer des activités extrascolaires gratuites pour les enfants et les jeunes ou à améliorer une offre déjà existante.

Le projet est soutenu par la Direction de la santé et des affaires sociales, la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRo-Sport et la Fondation Isabelle Hafen.

Plus d'infos sur : <http://fritime.ch/accueil>

Quels sont les avantages ?

Pour la jeunesse: s'intégrer socialement, renforcer le bien-être, partager, échanger, développer des compétences, participer activement.

Pour les communes: valoriser le travail associatif, utiliser les infrastructures, améliorer la cohésion sociale et son image auprès de la population.

Pour les organisations impliquées: se faire connaître, acquérir de nouveaux membres, travailler en réseau, valoriser le travail des membres.

Et chez nous ça existe ?

En 2014, l'ancienne commune du Glèbe s'est lancée dans l'aventure Fritime. Un comité de bénévoles s'est constitué et a organisé gratuitement des activités sportives, culturelles et créatives pour les enfants de 4 à 15 ans en collaboration avec les sociétés locales et les villageois intéressés à partager leur passion.

A ce jour :

Près de 50 activités ont été proposées aux 115 enfants membres de Fritime ...



Fridolin, la mascotte Fritime, a récolté les idées et rêves des enfants, afin de les réaliser...



Du dessin, de la céramique, des ateliers de dégustation ou d'aromathérapie, du chant, de la musique, des sorties en forêt ou en montagne, du théâtre, des jeux, toutes sortes de sports (foot, ski, luge, danse, karaté, badminton, gym, raquettes à neige...), des balades avec les ânes, des ateliers cuisine, une animation marionnettes, du scrapbooking...



Le rêve de Gabriel, 5 ans, une chasse aux trésors pirates, a été retenu et réalisé au printemps 2016. Cette activité a été récompensée par le canton.



Les sociétés et artisans locaux ont pu se faire connaître et faire découvrir leur passion aux enfants :

Pour ma part, j'ai eu beaucoup de plaisir lors de chaque séance Fritime. Tous les enfants ont toujours été motivés et enthousiastes ! Ils participaient pleinement, posaient des questions et les résultats obtenus m'ont épatée. Donc que du positif. Suite à cela, plusieurs enfants ont continué les cours. J'ai également organisé des après-midis avec le passeport vacances et l'impact n'a pas du tout été le même que lors des après-midis Fritime. Je pense que la dynamique au sein d'une commune est différente. Donc en quelques mots clés: plaisir, enthousiasme, engagement, et découverte...

Liliane, initiation au dessin d'observation

Pour nous, Fritime est un bon moyen de faire connaître les téléskis Mont-Gibloux. Les parents viennent ou reviennent avec leurs enfants et nous avons un grand plaisir à organiser ces journées soit sous la forme de soirées bob soit en collaboration avec l'équipe des sentiers raquettes ou avec le ski-club par leurs cours de skis. Nous n'avons pas toujours pu tenir nos promesses faute de neige mais lorsque c'était possible, il y avait toujours un grand nombre de participants et tout le monde en garde un excellent souvenir. Notre comité est très motivé à poursuivre ces activités Fritime et espère que l'année prochaine, la neige sera au rendez-vous.

Fabienne, téléskis Mont-Gibloux

En ce qui me concerne, je trouve que Fritime est une occasion

- de découverte de nouvelles activités (la céramique)
- de travailler la créativité et l'imagination
- de découvrir une nouvelle matière (la terre) et des nouvelles connaissances sur comment cela fonctionne, la création, la cuisson au four et l'émaillage d'une pièce en céramique.

Monica, céramique

Pour les enfants, Fritime c'est...



Et si Fritime s'étendait dans tout Gibloux ?

L'idée est de faire profiter du projet Fritime à tous les enfants de la commune. En collaboration avec la commune de Gibloux, et notamment la commission enfance et jeunesse, des discussions sont en cours afin de voir s'il existe un potentiel pour créer un comité similaire à celui du Glèbe pour la région de Farvagny, Vuisternens, Grenilles, Posat et un autre pour celle de Corpataux, Magnedens, Rossens.

Si vous êtes motivés, avez des idées et voulez en faire profiter les enfants, faites-le nous savoir. Les membres du comité du Glèbe sont ouverts à partager leur expérience.

Contactez-nous : fritime.glebe@gmail.com

L'Equipe Fritime

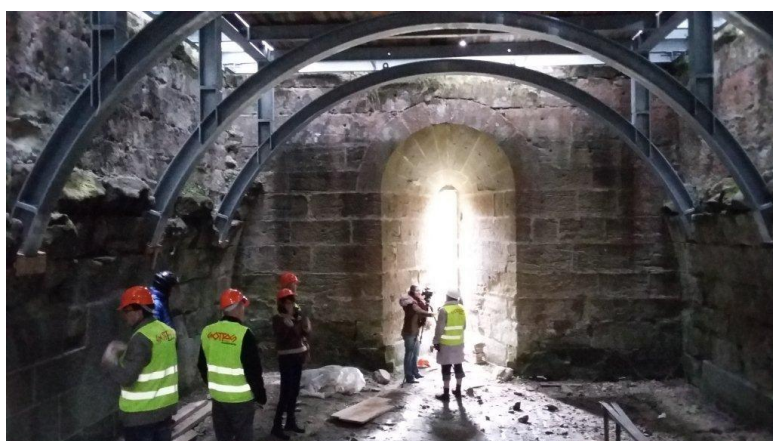
PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES

Le Château d'Illens : légende et renaissance !

L'étape de la réalisation du « grand mécano »...

Il était temps de redonner quelques nouvelles aux citoyennes et citoyens de la commune de Gibloux au sujet des travaux de conservation, de restauration et de mise en valeur du Château d'Illens et de son site. Nous saisissons cette occasion de remercier ici la Commune de Gibloux de son soutien à notre projet ambitieux.

A la suite des fouilles archéologiques qui ont permis de découvrir de nouveaux aspects de ce lieu magique, après avoir excavé plus de 240 m³ de gravats amoncelés dès la seconde moitié du 20^{ème} siècle, après que le toit encore existant durant ses premières décennies se fût envolé, il fallut procéder à de nombreux travaux de taille à l'ancienne et de pose de pierres qui contribuèrent à la sécurisation de la base des murs du bâtiment, mais aussi à rendre un peu de sa splendeur au caveau redécouvert.



Ce grand nettoyage permit aussi de révéler la fondation même du château, une magnifique plateforme de molasse. Un premier coup de truelle et la création de la nouvelle légende d'Illens, la dépose d'un nouveau « trésor », se déroulèrent en juin 2016 en présence de nombreux amateurs du site, des membres de notre association en particulier et des représentants de la presse notamment.

Une nouvelle étape de réalisation fut mise en route, étape qui requit le travail minutieux de notre ingénieur, Monsieur Jacques Dorthe, travail de haute précision et fort délicat dans un bâtiment du Moyen-Âge qui devait permettre de recevoir les arches de métal qui simulerait « notre caveau », structure destinée à recevoir ensuite tout le « grand mécano », donc les galeries de tous les étages.



Et c'est au cours de cinq séances de levage, d'un total de 48 rotations d'hélicoptère que les quelque 40 tonnes de métal ont été transportées et installées dans le corps de logis. Impressionnant spectacle de précision et d'élégance ! Dorénavant les coursives existent, comme un plancher provisoire au rez-de-chaussée qui, lui, sera remplacé plus tard par un beau plancher de chêne, une fois terminés les travaux de conservation, sécurisation, réfection des manteaux de cheminées, des croisées de fenêtres, et autres tablettes. Le travail de notre ingénieur, des ingénieurs, en particulier de Monsieur Michel Delley, et constructeurs de l'entreprise Sottas de Bulle, à qui nous avons attribué ce mandat exceptionnel, suscite l'admiration. Qu'ils soient tous ici remerciés et félicités, comme notre architecte, Monsieur Raoul Andrey.



Une vue panoramique extraordinaire est dorénavant dévoilée au visiteur surpris, vue privilégiée redécouverte elle aussi après des décennies.

L'escalier de la tourelle devrait être posé à la fin juin et la toiture, elle aussi par hélicoptère, durant le mois juillet. Et ce sont ensuite divers travaux de taille de pierre qui reprendront à l'intérieur d'abord.

Après 10 ans de persévérance, de discussions, de convictions, de passion surtout, notre association se voit enfin récompensée. Cette fois, c'est en voie de réalisation.

Nous nous ferons un plaisir de vous tenir régulièrement au courant de l'évolution du chantier, ceci avant qu'une fête « d'inauguration » ne soit organisée en automne 2018, nous l'espérons.

Association Château d'Illens
Pour le comité
Roselyne Crausaz
Présidente

AFFAIRES SOCIALES

Cours de baby-sitting

La Croix-Rouge fribourgeoise organise des cours de baby-sitting à l'intention des jeunes dès 13 ans. Le cours, d'une durée de 10 heures, coûte CHF 150.-. Sur présentation de l'attestation de cours, la commune de Gibloux rembourse, dès cette année, 50 % du prix du cours, soit CHF 75.-.



Croix-Rouge fribourgeoise
Service santé
Rue G.-Techtermann 2
1700 Fribourg
Tél 026/347 39 58
www.croix-rouge-fr.ch

DÉCHETS

Déchetteries

Méthanisation des déchets de cuisine

Les déchets de cuisine sont désormais pris en charge en déchetterie pour être, par la suite, mis en méthanisation (Biogaz). Cette mesure a été mise en place pour des raisons sanitaires qui concernent en particulier les restes de repas (viandes cuites) qui, selon la loi, ne doivent pas se retrouver en déchetterie, mélangés aux résidus de préparation de repas et ajoutés aux matières compostables.

En mettant cette mesure en place, nous réglons le problème de façon claire et rationnelle. Tous les déchets de cuisine doivent désormais être placés dans les conteneurs installés à cet effet.

Nous vous rappelons que les sacs en plastique, même biodégradables, ne sont pas les bienvenus en méthanisation car ils posent des problèmes techniques lors du traitement des matières.



Branches

La commune de Gibloux a un nouveau prestataire en matière de prise en charge des déchets verts. Chaque propriétaire qui procède à une taille de branches ou de haies, **lorsque la quantité produite dépasse largement la capacité d'une remorque de voiture (minimum une tonne ou 10 m³)**, peut livrer directement auprès de l'entreprise de travaux agricoles ETA Fragnière Sàrl située à la route de Grenilles 30 à Estavayer-le-Gibloux. Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin sur rendez-vous. Les frais de transports sont à la charge du fournisseur.



La commune prend en charge les frais de traitement des branches. Afin de contrôler les dépôts et pour régler les factures, une carte de contrôle à remplir est disponible dans ce journal ou alors à imprimer depuis le site de la commune de Gibloux.

Gazon



Nous constatons trop d'incivilités auprès des bennes accessibles en tout temps et sans contrôle. Le gazon est transformé en compost et il est évident que les branches, les sacs plastiques et tout autre indésirable n'ont rien à faire dans ces bennes. Nous invitons donc au respect des règles en vigueur.

Distributeurs de sacs pour crottes de chiens

Le service de l'édilité a procédé à l'installation de plusieurs distributeurs de sacs pour crottes de chiens. L'installation a été faite à des endroits souvent fréquentés par les propriétaires de canidés.

Les personnes qui fréquentent des endroits non équipés sont priées de se fournir auprès d'un distributeur en place et d'y ramener leur «récolte».

Nous invitons donc les propriétaires de chiens à respecter la règle élémentaire de savoir-vivre qui consiste à ramasser les crottes. **En forêt, le propriétaire de chien a l'obligation de tenir son animal en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet afin d'éviter de déranger la faune.**



PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.



Déchets verts – Avis à tous les propriétaires

Si vous avez recours à un professionnel et que les branches sont amenées directement chez ETA Fragnière Sàrl à Estavayer-le-Gibloux par votre jardinier ou paysagiste, la Commune de Gibloux paie les frais de traitement des branches, sans le transport, **uniquement lorsqu'il s'agit d'une taille annuelle normale.**

Dans l'idéal, la livraison directe devrait se faire uniquement lorsque le volume produit dépasse la tonne ou environ 10 m³. L'horaire d'ouverture est le suivant :

- du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le samedi matin sur rendez-vous

Toutefois, afin de contrôler les dépôts et pour régler les factures, nous vous demandons de passer sur la plateforme de pesage de l'entreprise ETA Fragnière Sàrl et de bien vouloir remplir la carte de contrôle ci-dessous pour justificatif.

Cette carte devra être jointe au bulletin de pesage que votre jardinier ou paysagiste signera. Elle devra impérativement être annexée à la facture que l'entreprise ETA Fragnière Sàrl adressera à la Commune.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Le Conseil communal de Gibloux



COMMUNE DE GIBLOUX

Secrétariat général

BON

Carte de contrôle – Elimination des déchets verts

Nom du propriétaire : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NPA – Localité : _____

Genre de déchets :	Entreprise mandatée :
Gazon <input type="checkbox"/>	
Branches <input type="checkbox"/>	
Poids	Responsable : _____

Lieu et date : _____ Signature du propriétaire : _____

Ce bon doit être remis et joint à la facture de ETA Fragnière Sàrl

CIMETIÈRES

La vie est telle une flamme, un jour elle finit par s'éteindre. Alors soyons prêts, nous ne savons ni l'heure, ni le jour. Chacun d'entre nous devra passer par cette dernière demeure.

Notre commune dispose de six cercles d'inhumation (Corpataux-Magnedens / Estavayer-le-Gibloux / Farvagny / Villarlod / Vuisternens-en-Ogoz / Rossens). Les cercles d'inhumation sont identiques aux territoires paroissiaux.

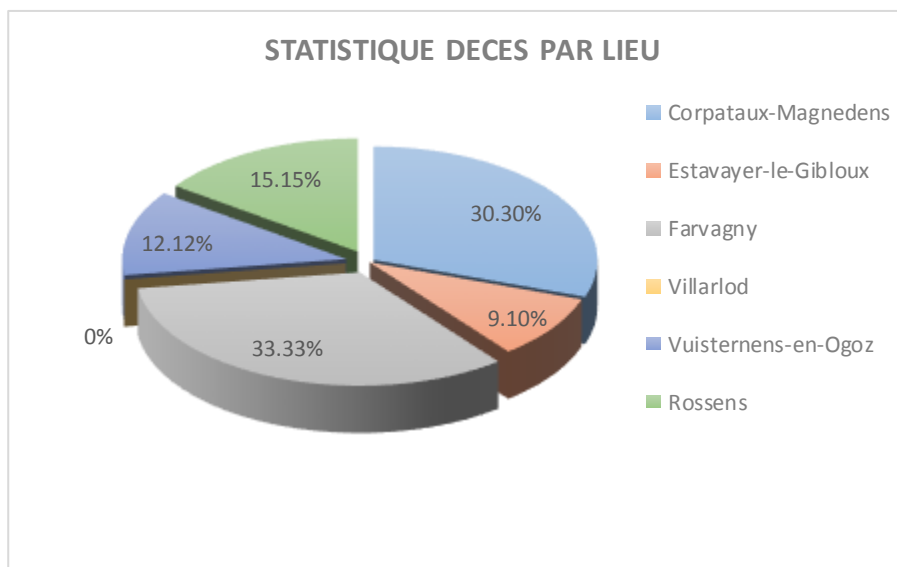
L'objectif communal est d'assurer la desserte des six cercles d'inhumation.

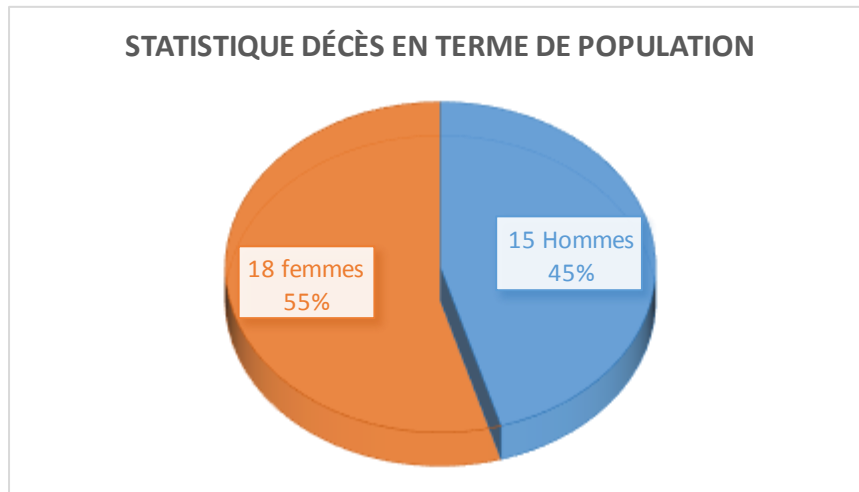
Cercles d'inhumation

- Corpataux-Magnedens
Tombes d'inhumation, tombes cinéraires, Jardin du Souvenir
- Estavayer-le-Gibloux
Tombes d'inhumation, tombes cinéraires
- Farvagny,
Tombes d'inhumation, mur cinéraire, Jardin du Souvenir
- Villarlod
Tombes d'inhumation, tombes cinéraires
- Vuisternens-en-Ogoz
Tombes d'inhumation, tombes cinéraires, Columbarium, Jardin du Souvenir
- Rossens
Tombes d'inhumation, mur cinéraire, Columbarium, Jardin du Souvenir

Statistiques 2016

Au total 33 personnes ont rejoint nos cimetières :





L'âge moyen des personnes qui ont rejoint nos cimetières est :

- Hommes 79 ans
- Femmes 84 ans

Vision future

Les cimetières d'Estavayer-le-Gibloux et de Villarlod, dans le but de répondre aux us et coutumes, devront être équipés d'un Jardin du Souvenir.

Les plans des cimetières et la tenue à jour de la liste des sépultures sont en cours d'élaboration.

Le nouveau règlement des cimetières sera traité au printemps 2017 par le Conseil communal et transmis pour approbation au Conseil général, au plus tard d'ici à octobre 2017.

Hommage aux disparus

La vie a une fin, le chagrin n'en a pas. Jong J'ol



La vie d'un être se prolonge aussi longtemps que s'en conserve le souvenir

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 30 mai 2017 Conseil général a :

- Approuvé les comptes 2016 de la Commune de Gibloux
- Approuvé les comptes 2016 du Home médicalisé du Gibloux
- Approuvé les décisions spéciales d'investissement
 - Transformation des locaux communaux de Rossens
 - Rénovation de la Route des Combes et du Levant – Farvagny-le-Grand
- Procédé à l'élection à la présidence du Conseil général
- Procédé à l'élection à la vice-présidence du Conseil général
- Procédé à l'élection de deux scrutateurs suppléants
- Procédé à l'élection d'un membre à la commission des naturalisations

Dates des prochaines séances prévues :

Jeudi 12 octobre 2017
Lundi et mardi 4 et 5 décembre 2017

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence et vice-présidence

Mme Christine Capper-Loup a été élue Présidente du Conseil général.

M. Frédéric Oberson a été élu Vice-Président du Conseil général.

Scrutateurs suppléants

Mme Valérie Egger-Magne a été élue scrutatrice suppléante pour le cercle de Corpataux-Magnedens en remplacement de M. Arnaud Pittet.

M. Nicolas Waeber a été élu scrutateur suppléant pour le cercle de Le Glèbe en remplacement de M. Patrick Papaux.

Cercle de Vuisternens-en-Ogoz

A la suite de la démission de M. Gilles Seydoux, Mme Sophie Tritten a été élue conseillère générale lors du scrutin du 21 mai 2017. Mme Tritten a été élue en qualité de membre de la commission des naturalisations pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz et remplace également M. Gilles Seydoux au sein de la commission sociale.

INFORMATIONS DES SERVICES

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Votations / Elections

Bureau électoral – recrutement

Lors de chaque votation ou élection, le Conseil communal doit nommer un bureau électoral.

Nous lançons un appel aux citoyennes et citoyens majeurs qui désirent collaborer à l'enregistrement et au dépouillement des votes. Le bureau électoral est toujours convoqué le dimanche des votations ou élections. La durée du dépouillement est variable en fonction du nombre d'objets. Une indemnité horaire de CHF 30.- est accordée.

Prochaines dates retenues :

➤ Pour 2017 :	24 septembre	26 novembre
➤ Pour 2018 :	4 mars 23 septembre	10 juin 25 novembre

Nous prions toutes les personnes intéressées de bien vouloir s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone (026 411 96 00) ou par courriel à l'adresse controle.habitant@commune-gibloux.ch. Un grand merci d'avance.

Local officiel de vote

Nous vous rappelons que le local officiel de vote se situe à Farvagny. Par conséquent, nous vous rappelons que les anciennes boîtes aux lettres communales de Corpataux-Magnedens, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz ne peuvent plus être utilisées pour le dépôt de votre vote par correspondance. Afin de faciliter le retour des enveloppes de vote, le Conseil communal a décidé, en juin 2016 déjà, de prendre en charge le coût des frais postaux pour les retours par correspondance déposés à la poste. Veuillez toutefois respecter le délai du retour par courrier A afin que votre vote puisse nous parvenir à temps pour être pris en compte.

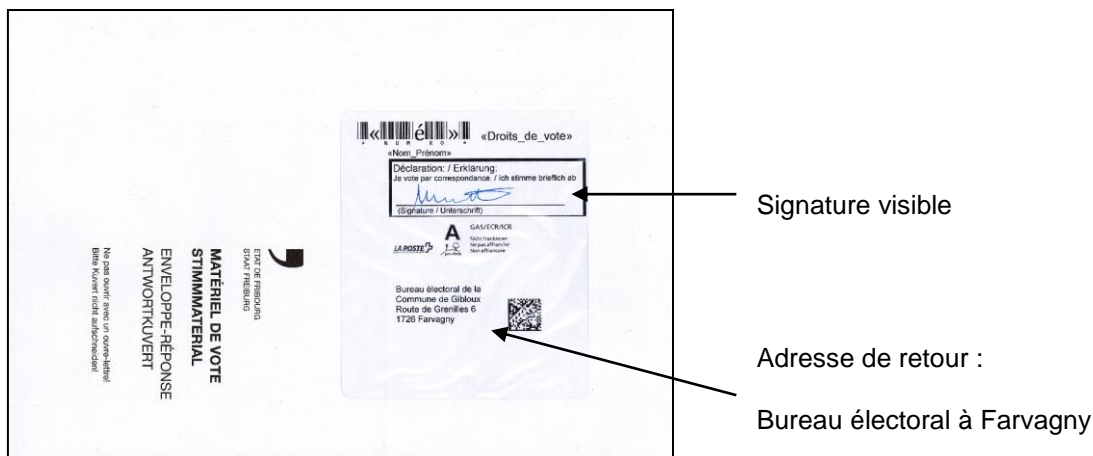
Certificats de capacité civique

Depuis le mois de juin 2016, vous avez eu l'occasion de vous familiariser avec le nouveau certificat de capacité civique, rendu obligatoire par La Poste.

Dans le but d'éviter toute erreur lors de la transmission de votre enveloppe réponse, nous vous demandons de suivre les recommandations ci-dessous afin d'éviter une invalidation de votre vote.

Pour **le vote anticipé** (par correspondance ou par dépôt), vous êtes prié/e de procéder ainsi :

- apposer votre signature à l'endroit prévu sur le certificat,
- placer dans l'enveloppe de transmission la ou les enveloppe/s contenant le/s bulletin/s de vote et insérer le certificat de capacité civique de manière à ce que ce soit l'adresse du Bureau électoral qui apparaisse dans la fenêtre.
- En cas de retour par la poste, ne pas affranchir votre enveloppe. Le port est payé par la commune.



Pour **le vote au local de vote** (le dimanche entre 11h et 12h), seul le certificat de capacité civique doit être présenté avec la ou les enveloppe/s contenant le/s bulletin/s de vote (l'enveloppe de transmission n'y est d'aucune utilité).

SERVICE DES CURATELLES

Le Service des curatelles a modifié ses horaires d'ouverture. Le mercredi matin la réception est, dès à présent, ouverte de 8h15 à 11h30. Les nouveaux horaires se présentent ainsi :

Lundi	08h15 - 11h30	13h30 - 17h00
Mardi	08h15 - 11h30	13h30 - 17h00
Mercredi	08h15 - 11h30	Fermé
Jeudi	08h15 - 11h30	13h30 - 17h00
Vendredi	08h15 - 11h30	Fermé

La réception téléphonique est ouverte tous les matins de 8h15 à 11h30.

SERVICE TECHNIQUE

Relevé des compteurs d'eau

Nous recherchons, pour les travaux de relevés de compteurs d'eau, plusieurs

releveuses ou releveurs

Mission

Effectuer les relevés des compteurs d'eau potable dans la commune.

Description de la tâche

- Relever de façon autonome les compteurs d'eau potable dans un secteur donné de la commune
- Les relevés sont à effectuer durant trois semaines entre le 2 et le 20 octobre 2017
- La 1^{ère} semaine les relevés auront lieu durant la journée
- La 2^{ème} et 3^{ème} semaine, selon nécessité, de 17h à 20h et éventuellement le samedi
- Rémunération selon performance

Exigences du poste

- Disponibilité à travailler durant l'horaire mentionné ci-avant
- Personnes équipées d'un smartphone ou d'un appareil photo

Si nous avons éveillé votre intérêt, vous pouvez vous annoncer dans les plus brefs délais auprès de M. David Thut, Chef du Service technique, au 026 411 39 79, david.thut@commune-gibloux.ch ou par courrier à Commune de Gibloux, Service technique, Route de la Pépinière 20, 1696 Vuisternens-en-Ogoz.

Avis de travaux

Route de la Raveire Rossens

Depuis la semaine du 15 mai 2017, des travaux d'assainissement des collecteurs, du réseau d'eau potable et de la chaussée sont entrepris.

L'ensemble des travaux durera jusqu'au mois de novembre 2017.

L'avancement du chantier se fera par phases afin de générer le moins de désagréments possible.

Nous vous prions de respecter la signalisation et de suivre les indications de l'entreprise en charge des travaux.



Route cantonale traversée du village de Rossens

Réfection de la couche de base et pose d'un tapis phonoabsorbant

Travaux du 29 mai au 14 juillet 2017



Route cantonale traversée du village de Farvagny

Réfection de la couche de base et pose d'un tapis phonoabsorbant

Travaux du 16 août au 29 septembre 2017



Route cantonale traversée du village de Vuisternens-en-Ogoz

Réfection de la couche de base et pose d'un tapis phonoabsorbant

Travaux du 16 août au 29 septembre 2017



Route cantonale secteur Farvagny-Rossens

Aménagement d'un carrefour giratoire avec arrêts de Bus "In Riaux - accès Z.I."

Début des travaux 14 août 2017

Nous vous remercions pour votre aimable compréhension.

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

MÉDIATION ADMINISTRATIVE CANTONALE

En même temps que l'entrée en vigueur de la Loi sur la médiation administrative, le nouveau Médiateur cantonal, M. Philippe Vallat, a débuté son activité. Il répond aux demandes des administrés comme de l'administration.

La médiation administrative cantonale a pour mission de prévenir les conflits et de régler à l'amiable les conflits entre les autorités cantonales et les administrés. Les services du Médiateur cantonal consistent en information et conseil, conciliation et médiation. Ils peuvent être sollicités par les administrés (les personnes comme également les entreprises, associations et communes) ainsi que par les Services de l'Etat.

Le Médiateur cantonal ne peut toutefois intervenir de son propre chef. Il n'est pas non plus compétent pour les affaires communales, les affaires judiciaires ni les domaines régis par le droit fédéral ou disposant de leur propre processus de médiation.

Le Médiateur cantonal est atteignable par téléphone mobile ou SMS au +41 79 419 08 27, courrier électronique mediation@fr.ch, par le formulaire de contact de la page internet www.fr.ch/mediation et par courrier postal à

Médiation cantonale administrative
p.a. Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

FÊTE NATIONALE

Cette année, et pour les années futures, le Conseil communal a décidé de ne conserver qu'une seule manifestation de la Fête Nationale organisée avec l'appui de la commune. Comme annoncé lors de la séance du Conseil général du 12 octobre 2016, la manifestation devra, en principe, se dérouler dans l'ancienne commune de provenance du Président ou de la Présidente du Conseil général de l'année en cours.

Les sociétés de Rossens n'ayant toutefois pas souhaité prendre en charge l'organisation de cette fête cette année, nous vous informons que la manifestation officielle de la Fête Nationale aura lieu






**le mardi 1^{er} août 2017
sur le site du complexe sportif de Farvagny**

Selon décision du Conseil communal, la mise à disposition d'infrastructures communales et de personnel communal sera refusée pour toute autre manifestation de Fête Nationale sur le territoire de la commune.



NOËL DES AÎNÉS

Vous trouverez, ci-dessous, les dates retenues pour le Noël des Aînés 2017

	Le Glèbe	le samedi 2 décembre 2017
	Corpataux-Magnedens	le vendredi 8 décembre 2017
	Farvagny	le dimanche 10 décembre 2017
	Vuisternens-en-Ogoz	le dimanche 10 décembre 2017
	Rossens	le dimanche 17 décembre 2017

Nous vous remercions de bien vouloir d'ores et prendre note de ces dates. De plus amples informations seront adressées en temps voulu aux personnes concernées.

PILIERS PUBLICS ET SITE INTERNET

Piliers

Toutes les informations officielles sont affichées aux piliers publics de



- Corpataux-Magnedens (La Tuffière)
- Farvagny (administration communale et centre du village)
- Le Glèbe (Rueyres-St-Laurent)
- Rossens
- Vuisternens-en-Ogoz

Site internet

Le site internet communal www.commune-gibloux.ch regorge d'informations très utiles. Vous trouvez aisément les informations demandées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.



VACANCES D'ÉTÉ

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les vacances d'été la semaine du

lundi 31 juillet 2017 au vendredi 4 août 2017

Durant cette période, le numéro 079 945 91 75 est à votre disposition en cas d'urgence uniquement (heures de bureau).

Pour les cartes d'identités, vous voudrez bien contacter le Service de la population et des migrants SPoMi, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot, tél. 026 305 14 92, fax 026 305 50 23, ou passer commande en ligne sur www.passeportsuisse.ch.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ASSOCIATION YFU SUISSE



YOUTH FOR UNDERSTANDING

Découvrez le monde à la maison!

Avez-vous envie de vivre une expérience unique en son genre en famille ? Alors tentez l'expérience de l'échange tout en restant à la maison !



Chaque année, quelque 65 étudiants venant des quatre coins de la planète viennent en Suisse pour vivre une expérience d'échange. Âgés de 15 à 18 ans, ils vivent au sein d'une famille d'accueil et fréquentent une école publique durant toute une année, pour en savoir plus sur notre pays, ses habitants, sa culture et sa langue.

Ouvrez votre foyer et votre cœur à l'un de ces jeunes et vivez l'aventure de l'échange tout en restant à la maison. – En tant que famille

d'accueil YFU, vous accueillez un jeune chez vous pour une durée de 10 à 11 mois sans indemnisation financière, en lui offrant ainsi un deuxième foyer. La motivation d'accueillir se fonde sur l'intérêt que l'on porte à la nouveauté et à un échange entre cultures.

Vous pouvez bien évidemment compter sur l'encadrement et le soutien de YFU durant toute la durée de l'échange.

Pour en savoir plus notre programme d'accueil, n'hésitez pas à nous contacter sans engagement (026 466 11 11, romandie@yfu.ch) ou rendez-vous sur notre site Internet : www.yfu.ch.

L'association YFU Suisse, forte de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, ne poursuit pas de buts lucratifs et reçoit le soutien de la Confédération en tant qu'organisme de bienfaisance. Les activités d'YFU ont pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect entre les peuples et la disposition à assumer nos responsabilités sociales.

GIBLOUX SOLIDAIRE

Vous êtes à la retraite et souhaitez partager des activités avec d'autres personnes.
Vous désirez rompre la solitude, partager des moments de convivialité....



Association d'entraide et de partage pour la commune de Gibloux



Des randonnées et des balades en groupe dans la nature...



Vous n'avez pas les moyens de vous déplacer....
Nous venons vous chercher à domicile
(Cette prestation est payante)

NOUS ORGANISONS ENCORE D'AUTRES ACTIVITES COMME...

Des ateliers de décorations florales.
Une table conviviale.
Des visites à domicile, présence, écoute et lecture.
Des ateliers sur les plantes médicinales.
Des après-midi de lecture.
Des cours de yoga.
Des après-midi pour prendre soin de soi.
Etc.....

Nous cherchons aussi des bénévoles :

Pour le comité (secrétariat) ainsi que pour nous aider dans l'organisation des différentes activités et aussi des chauffeurs pour les transports.
Merci de vous annoncer auprès d'un membre du comité, par téléphone ou sur notre site.

Vous propose.....



Des après-midi tricots ou jeux de cartes...



Vous avez un soucis avec votre ordinateur ?
Nous essayerons de vous aider...
(Cette prestation est payante)

Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre site internet :

www.giblouxsolidaire.ch

**ou par téléphone au :
079 370 15 60**

**Lundi de 09.00h à 11.00h et
Jeudi de 13.15h à 15.00h**

ASSOCIATION VAM

Association pour des mesures actives sur le marché du travail



Vous avez un vélo à jeter? Il peut encore servir!

Le VAM organise des programmes de qualification, sous mandat du canton, pour des personnes en recherche de travail.

Dans notre atelier vélo, nous démontons, nettoyons, réparons et remettons en état des vélos selon des critères de qualités définis.

Nous récoltons dans tout le canton de Fribourg, des vélos qui ne sont plus utilisés.

Notre partenaire „Gump- & Drahtesel“ à Berne, organise le transport vers l’Afrique.

Votre vélo roulera en Afrique et générera du travail!

- Les vélos suisses sont un moyen de transport fiable
- Ils seront confiés à des partenaires et des institutions de confiance
- Ils contribueront à offrir du travail à des entreprises de formation professionnelle, des organismes à but non-lucratif, des ONG et des écoles
- Les vélos sont un moyen de transport qui offre des possibilités de développement

Apportez-nous le vélo que vous n’utilisez plus, ou appelez-nous, nous viendrons le chercher chez vous.

Tél: **026 919 65 20** M. Yves Gobet, responsable de l’atelier vélo à **Bulle**

VAM, Rue de la Toula 20, 1630 Bulle



HOME MÉDICALISÉ DU GIBLOUX – CHAUFFEURS BÉNÉVOLES



HOME MÉDICALISÉ DU GIBLOUX FARVAGNY

Case postale 21
1726 Farvagny

Tél. 026 411 81 81

Fax 026 411 81 82

EMAIL: home.gibloux@homedugibloux.ch

SITE: www.homedugibloux.ch

CHAUFFEURS BENEVOLES

Nous recherchons des **chauffeurs bénévoles** pour les sorties en bus des hôtes du Foyer de Jour.

En cas d'intérêt, merci de contacter Mme Claudine Burkhard, responsable du Foyer de jour (026.411.81.59)





Contrôle des champignons

La Société de Développement de Vuisternens-en-Ogoz vous informe que de début AOÛT à fin OCTOBRE, M. Georges Steiner effectuera le contrôle des champignons à :

Vuisternens-en-Ogoz
Chez Dany en dessous de l'Hostellerie des Chevaliers d'Ogoz
mercredi et dimanche
de 18H00 à 19h00

Les personnes qui le désirent peuvent faire contrôler leur récolte (gratuit pour les habitants de la commune de Gibloux).

Tous les autres jours, M. Steiner est à disposition dès 17h00 à son domicile à la Rue des Moines, à Romont au 079 / 654 15 21.



ADRESSES ET HORAIRES DES SERVICES

Secrétariat général et Contrôle de l'habitant

Route de Grenilles 6
Case postale 70
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 96 00
Téléfax 026 411 96 10

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	14.00-16.00

Adresse principale pour toute la correspondance générale :

administration@commune-gibloux.ch

controle.habitant@commune-gibloux.ch

Service technique

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Adresse postale :

Case postale 156, 1726 Farvagny

Téléphone 026 411 22 65
Téléfax 026 411 40 65

technique@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service des forêts

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Adresse postale :

Case postale 156, 1726 Farvagny

Téléphone 026 411 39 80
Portable 079 413 55 40

rene.bovigny@bluewin.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service des finances

Route du Jordil 10
Case postale 25
1728 Rossens

Téléphone 026 411 96 96
Téléfax 026 411 96 97
finances@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service social du Gibloux

Route des Ecoles 5
Case postale 41
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 42 62
ssrq@bluewin.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mardi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mercredi	08.00-12.00	fermé
Jeudi	08.00-12.00	13.30-17.00
Vendredi	08.00-12.00	fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

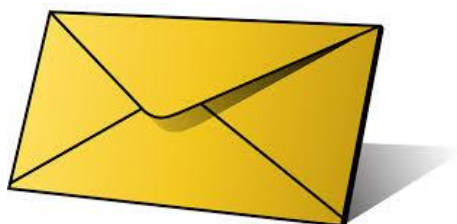
Route des Ecoles 5
Case postale 62
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 25 90
curatelles@farvagny.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mardi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mercredi	08.15-11.30	fermé
Jeudi	08.15-11.30	13.30-17.00
Vendredi	08.15-11.30	fermé

Permanence téléphonique tous les matins
de 8.15 à 11.30



Le Conseil communal et son personnel



**vous souhaitent
un bel été**

